

2.—M. l'échevin L.-A. Lapointe se présente devant la Commission et attire son attention sur le fait que le béton, pour le pavage de la rue Colborne, n'est pas bien mélangé.

M. l'échevin Ward déclare qu'il croit que le béton n'est pas fait suivant le cahier des charges.

M. Drysdale, représentant de la Compagnie "Sicily Asphaltum Paving," informe la Commission que le béton est fait suivant le cahier des charges, et que la Commission peut s'en rapporter à l'ingénieur en charge dudit pavage.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié d'examiner ledit béton, et la pose des pavés en pierre pour le pavage de la rue Colborne, et de faire rapport à la Commission.

3.—A la demande de M. l'échevin Lavallée, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à construire à la journée l'égout de la rue Jubilee Court, entre les rues Visitation et Beaudry.

4.—M. l'échevin Lamoureux se présente devant la Commission au sujet de sa demande à l'effet de paver l'entrevoie de la "Montreal Terminal Ry Co.", sur l'avenue Hôtel-de-Ville, à partir de la rue Ste-Catherine jusqu'à la rue Ontario.

Résolu: Que le Département en Loi soit prié de donner son opinion sur la question de savoir si la Compagnie du Terminal est obligée de paver ses entrevoies lorsque la Cité pave une rue.

5.—M. Kendall et le docteur Cléroux se présente de nouveau devant la Commission au sujet du changement de nom de la rue Champagne en celui de St-Roch.

Ils soumettent une liste de la valeur de la propriété foncière en faveur dudit changement.

Attendu que ladite liste diffère de celle soumise par les évaluateurs de la Ville, il est

Résolu: Que le Bureau des Évaluateurs soit prié de vérifier ladite liste, soumise par MM. Kendall et Cléroux.

6.—M. Gaudet, avocat, accompagné de quelques propriétaires de la rue St-Zotique, se présente devant la Commission au sujet de la radiation des lignes homologuées de la rue St-Zotique, à partir de la rue Labelle jusqu'à la rue St-André.

Résolu: Que le Département en Loi soit prié de donner son opinion sur la question de savoir si la Ville peut rayer lesdites lignes homologuées sans s'exposer à payer des dommages.

7.—M. Lanthier se présente devant la Commission et demande si, en suivant l'alignement qui lui a été donné par le service de la voirie, sa propriété située sur la rue Sherbrooke, entre la rue Chaussée et l'avenue DeLorimier, se trouve par le fait expropriée.

M. le président recommande à M. Lanthier de s'adresser au bureau de l'inspecteur de la Cité pour plus amples informations.

8.—M. l'ex-échevin Sauvageau se présente devant la Commission et demande une copie du plan démontrant les niveaux de la 5ème section de l'expropriation de la rue St-Antoine.

L'inspecteur de la Ville informe la Commission que ce n'est pas la coutume de fournir ces plans; mais, si M. Sauvageau désire avoir certains renseignements, il pourra les prendre sur le plan officiel.

SOUSSIONS

9.—M. J. Crépeau, sous-greffier de la Ville, ouvre les soumissions reçues pour la construction d'égouts dans les rues Sherbrooke, Valois et Stadacona.

Renvoyées à l'inspecteur de la Ville afin qu'il prépare un tableau comparatif des prix.

REQUETES, ETC.

10.—M. le président informe la Commission que les tailleurs de pierre de bordure sont en grève; et, que, par conséquent, il faudrait remplacer la chaîne de bordure en pierre par celle de bordure en ciment, afin d'exécuter les travaux de la voirie.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à acheter de la chaîne de bordure en ciment à 52c le pied pour la droite et 65c pour la courbe, là où il pourra s'en procurer. Les commandes, dans aucun cas, ne devant pas excéder \$999.

2.—Ald. L. A. Lapointe appeared before the Committee and drew its attention to the fact that the concrete, for the paving of Colborne street, was not well mixed.

Ald. Ward stated that he thought the concrete was not made according to specifications.

Mr. Drysdale representing the Sicily Asphaltum Paving Co., informed the Committee that the concrete was made according to specifications, and that the Committee could rely on the engineer in charge of said paving.

Resolved: That the City surveyor be asked to examine the said concrete, and the laying of stone pavings in Colborne street, and report to the Committee.

3.—At the request of Ald. Lavallée, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to construct Jubilee Court street sewer by day's labor, between Visitation and Beaudry streets.

4.—Ald. Lamoureux appeared before the Committee anent his request for paving the space between the tracks of the Montreal Terminal Ry, on Hôtel-de-Ville avenue, from Ste. Catherine to Ontario street.

Resolved: That the Law Department be requested to give their opinion as to whether the Terminal Railway Co. is obliged to pave the space between its tracks when the City paves a street.

5.—Mr. Kendall and Dr. Cléroux again appeared before the Committee anent changing the name of Champagne street into that of St. Roch street.

They submitted a list of the value of real estate whose owners are in favor of said change.

Whereas the said list is different from that submitted by the City assessors, it was

Resolved: That the Assessors' office be asked to verify the said list submitted by Messrs. Kendall and Cléroux.

6.—Mr. Gaudet, attorney, accompanied by a few proprietors of St. Zotique street, appeared before the Committee anent the erasure of the homologated lines of said street, from Labelle to St. André street.

Resolved: That the Law Department be asked to give an opinion as to whether the City has the right to erase the said homologated lines without being exposed to pay damages.

7.—M. Lanthier appeared before the Committee and asked if, by following the line given him by the Road department, his property, situated on Sherbrooke street, between Chaussée street and DeLorimier avenue, is *ipso facto* expropriated.

The chairman advised Mr. Lanthier to apply to the City surveyor for further information.

8.—Ex-Ald. Sauvageau appeared before the Committee and asked for a copy of the plan showing the levels of the St. Antoine street expropriation, 5th section.

The City surveyor informed the Committee that it is not the custom to supply such plans; but, if Mr. Sauvageau desired to obtain certain information, he could take same from the official plan.

TENDERS.

9.—Mr. J. Crépeau, asst. City clerk then opened the tenders received for the construction of sewers in Sherbrooke, Valois and Stadacona streets.

Referred to the City surveyor to prepare a tabulated statement of prices.

PETITIONS, ETC.

10.—The chairman informed the Committee that the curbstone cutters are on strike; and that, consequently, it would be necessary to replace the curbstone by cement curbs for the execution of the Road department's works.

Resolved: That the City surveyor be authorized to purchase cement curb at 52c per foot for straight, and 65c for curved, wherever he can get same.

Orders, in any case, not to exceed the sum of \$999.